

Consultation en vue de l'élaboration du diagnostic d'accessibilité des ERP de la Commune

Règlement de Consultation

Collectivité qui passe le marché

Mairie de ROBION
BP 2
84440 ROBION
Téléphone : 04.90.76.60.44 Télécopie : 04.90.76.54.04

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire, Robert FRASSI

Objet de la consultation : Diagnostic accessibilité handicapés des ERP

Date de l'avis d'appel public à la concurrence : 26 octobre 2010

Date limite de réception des offres : 22 novembre 2010

Caractéristiques de la consultation Marché à procédure adaptée

1 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché passé selon la procédure adaptée, article 28 du code des marchés publics concerne l'élaboration du diagnostic réglementaire sur l'accessibilité des handicapés aux établissements recevant du public de la commune.

2 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La Ville de ROBION consulte par courrier les entreprises susceptibles de répondre à cette demande et met un avis de publication concernant cette consultation sur le site Internet www.robion.fr dans la rubrique Appels d'Offres

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Mademoiselle Mireille NAMI, directrice des services techniques, 04.90.76.60.44. ou 06.25.99.75.92.

3 – PRESENTATION DE L'OFFRE

Le dossier de réponse doit comprendre, comme éléments objectifs, les pièces suivantes, à défaut l'offre sera considérée comme incomplète.

- * La proposition chiffrée pour la prestation avec une estimation des montants par phase
- * Le délai de réalisation de l'étude
- * Le présent cahier des charges daté et signé
- * Le mémoire justificatif qui détaillera les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la mission. Il comprendra :
 - un justificatif détaillé de la proposition de rémunération au regard de l'étendue de la mission
 - un planning détaillé
 - une note expliquant comment le candidat entend réaliser sa mission au regard des objectifs du maître d'ouvrage. Cette note permettra au maître d'ouvrage de s'assurer de la bonne compréhension de ses attentes
 - un exemple de rendu de diagnostic

4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture.

6 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation passée en application des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics dans le cadre de la procédure adaptée a pour objet le diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements recevant du public de la Commune de ROBION en application de la loi du 11 février 2005.

ARTICLE 2. LE CONTEXTE

2-1. LE CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 fixe le cadre des actions à mettre en œuvre pour faciliter la vie des personnes handicapées. Le chapitre V propose des dispositions tendant à favoriser leur vie sociale, en permettant leur accès aux établissements recevant du public (article 49).

La loi du 13 juillet 1991, qui complète la loi de 1975, rend obligatoire l'accessibilité des personnes handicapées aux locaux d'habitation, aux lieux de travail et aux établissements recevant du public. Elle réaffirme le principe de l'accessibilité de la voirie et l'étend aux espaces de circulation.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été adoptée en remplacement de la loi de 1975 pour donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société des personnes handicapées. En outre, elle définit le handicap comme : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.» (Art. 2). En plus de définir les différentes formes de handicap dans ses articles 2 et 41, la loi élargit les bénéficiaires des mesures d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans ses articles 42 et 45. Les personnes à mobilité réduite sont définies par la directive 2001/85/CE du Parlement et du Conseil européen du 20 novembre 2001. Il s'agit de toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que, par exemple, les personnes handicapées (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et celles en fauteuil roulant), les personnes de petite taille, les personnes transportant des bagages lourds, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes ayant un caddie et les parents avec enfants (y compris en poussette).

Concernant le cadre bâti, le décret n°2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des installations ouvertes au public (IOP) et des bâtiments d'habitation, contient notamment les dispositions applicables aux ERP et IOP existants ou à construire (article 4) et instaure l'obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité (objet du présent document) pour les ERP des 4 premières catégories. L'arrêté du 21 mars 2007 fixe, les modalités particulières d'application des règles du neuf, sous certaines conditions, pour les ERP et IOP existants.

2-2. LE CONTEXTE LOCAL

La Commune de ROBION possède de nombreux bâtiments recevant du public.

A vocation, scolaire, administrative, culturelle ou sportive, ces établissements sont les suivants et font l'objet de la présente consultation en ce qui concerne l'accessibilité aux handicapés :

- Le centre aéré
- La mairie
- Les salles Mistral
- La salle du judo
- La bibliothèque
- La salle de l'Eden
- Le 1000 club
- L'office de tourisme
- La salle d'exposition
- La salle du bassin
- Le stade de motoball
- Le stade Jean NOEL
- Le stade Eric DI MECO
- La crèche

- L'école maternelle
- L'école primaire
- Le théâtre de verdure.

A noter que les plans d'accessibilité des voiries et des espaces publics, en cours d'élaboration, prendront en compte l'accessibilité des bâtiments précités au niveau des espaces extérieurs jusqu'à la limite de propriété.

ARTICLE 3. OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

Les objectifs du diagnostic sont les suivants :

- dresser un état des lieux dans ces établissements au regard de l'accessibilité aux différents types de handicap
- identifier les actions d'amélioration à engager et proposer des principes d'adaptation et assurer aux personnes handicapées et à mobilité réduite la continuité de la chaîne de déplacement avec la voirie et les espaces publics
- aider la Commune à hiérarchiser ces actions au sein d'un plan d'action en fonction des obligations réglementaires, de ses priorités, du coût et des délais des travaux à réaliser puis des autres projets programmés
- sensibiliser les gestionnaires, les responsables et les utilisateurs de ces établissements recevant du public l'accessibilité et développer une culture commune sur le sujet.

ARTICLE 4. LE CONTENU

LES SITES ETUDIÉS

Les sites à diagnostiquer sont les suivants :

CENTRE AERE

Adresse : place Jules Ferry

Classement : type R – 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : R + 1, surface approximative 325 m² comprenant 5 salles d'activité, 1 salle de repos, 1 réfectoire, 3 sanitaires, de dégagements, 1 bureau, des locaux de rangement, 1 chaufferie

Accessibilité handicapée : possible au rez-de-chaussée par la cour – salles à l'étage inaccessible

Plans disponibles

MAIRIE + SALLES MISTRAL

Adresse : place Clément Gros

Classement : type W – 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : R + 2, surface approximative 785 m² comprenant des bureaux, des réserves, des sanitaires, des locaux de rangement, des dégagements, des salles de réunions, 2 salles pour les associations indépendantes (salles Mistral), 1 chaufferie

Plans disponibles

JUDO

Adresse : place du 8 mai 1945

Classement : type – 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : R + 1, surface approximative 300 m² comprenant 2 salles de sports, 1 sanitaire, 3 salles pour les associations indépendantes
Croquis du rez-de-chaussée et de l'étage disponible

BIBLIOTHEQUE

Adresse : place jules Ferry

Classement : type S – 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : R + 1, surface approximative 230 m² comprenant 4 salles d'activité, 2 bureaux, 1 sanitaire, 1chaufferie
Plans disponibles

SALLE DE L'EDEN

Adresse : rue Antoine Gros

Classement : type L – 4^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : R + 1, surface approximative 415 m² comprenant 4 salles, 1 scène, des sanitaires, 1chaufferie
Plans disponibles

1000 CLUB

Adresse : chemin de Boulon

Classement : type L – 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : rez-de-chaussée, surface approximative 150 m² comprenant 5 salles d'activité, 1 sanitaire, 1chaufferie
Croquis disponible

OFFICE DE TOURISME

Adresse : rue Oscar Roulet

Classement : type – 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : rez-de-chaussée surface approximative 90 m² comprenant 2 salles, 1 bureau, 1 sanitaire

(Label tourisme handicap)

Plans disponibles

SALLE D'EXPOSITION

Adresse : rue Oscar Roulet

Classement : type – 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : rez-de-chaussée surface approximative 122 m² comprenant 1 salle d'exposition, 1 local de rangement, 1 sanitaire
Plans disponibles

SALLE DU BASSIN

Adresse : place de l'horloge

Classement : type – 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : rez-de-chaussée surface approximative 150 m² comprenant 2 salles, 1 sanitaire

Pas de plan

MOTOBALL

Adresse : chemin du Moulin

Classement : type – 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : rez-de-chaussée surface approximative 70 m² comprenant 1 local vestiaire, 1 local arbitre, 1 local arbitre

Croquis disponible

STADE JEAN NOEL

Adresse : chemin du Temps Perdu

Classement : type – 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : rez-de-chaussée surface approximative 75 m² comprenant 2 vestiaires, 1 local arbitre, 1 sanitaire, 1 chaufferie

Croquis disponible

STADE DIMECO

Adresse : avenue Albert Camus

Classement : type PA – 4^{ème} ou 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : rez-de-chaussée surface approximative 180 m² comprenant 4 vestiaires, 1 local arbitre, 1 sanitaire, 1 chaufferie

Plans disponibles

CRECHE

Adresse : chemin de Sainte Anne

Classement : type R – 4^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : R + 1 surface approximative 318 m² comprenant 4 vestiaires, 1 local arbitre, 1 sanitaire, 1 chaufferie

Plans disponibles

ECOLE MATERNELLE

Adresse : avenue de la Gare

Classement : type R – 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : rez-de-chaussée surface approximative 1360 m² comprenant 6 classes, 1 bureau, 1 cuisine, 2 réfectoires, 1 salle d'évolution, 1 atelier, 4 sanitaires, des locaux de rangement, des dégagements, 1 chaufferie

Plans disponibles

ECOLE PRIMAIRE

Adresse : avenue de la Gare

Classement : type R – 4^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : R + 1 surface approximative 1410 m² comprenant 14 classes, 1 bureau, 1 salle des maîtres, 1 bibliothèque, 4 sanitaires, des locaux de rangement, des dégagements, 1 chaufferie

Plans disponibles

THEATRE DE VERDURE

Adresse : avenue du Luberon

Classement : établissement de plein air 5^{ème} catégorie

Descriptif sommaire : salle de rangement – local billetterie – local buvette – loges – local régie

Pas de plan

LA MISSION

La mission se déroulera en 4 phases :

- état des lieux
- recueil des attentes des élus et confrontation avec la réglementation
- préconisations
- bilan

Phase 1 : Etat des lieux

Phase 2 : Recueil et confrontation

Phase 3 : Préconisations

Proposer des solutions techniques pour améliorer les conditions d'accessibilité de chacun des sites. Deux solutions à minima seront proposées pour chaque type de handicap.

Pour chaque solution le coût sera estimé.

Pour chaque solution le délai des travaux sera estimé.

Phase 4 : Bilan

Hiérarchiser les actions proposées en respectant les coûts, les délais et une logique de continuité des cheminements